

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à la modification de formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité des marchés financiers (article 422 de la Loi sur les assurances)

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié un avis à la section 5.1 du bulletin du 26 juin 2009 (Vol. 6, no 25) annonçant la prise d'effet au 1^{er} février 2010 de modifications à certains formulaires d'assurance automobile ainsi que la création de deux nouveaux formulaires.

À la suite de la publication de cet avis, l'Autorité a décidé d'apporter quelques modifications aux formulaires F.A.Q. No. 43 (A à F) – *Modification à l'indemnisation* et F.A.Q. No. 4-43 (A à F) – *Modification à l'indemnisation*, plus précisément à :

- l'Option 43A – Perte partielle – Pièces neuves, au troisième paragraphe, quant à l'établissement de l'indemnité à laquelle est tenu l'assureur;
- l'Option 4-43A – Perte partielle – Pièces neuves, au troisième paragraphe, quant à l'établissement de l'indemnité à laquelle est tenu l'assureur.

De plus, la version anglaise du F.A.Q. No. 6-94 – *Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats* est maintenant disponible sur le site Internet de l'Autorité.

Notons que la prise d'effet de ces formulaires demeure le 1^{er} février 2010.

Vous pourrez trouver les formulaires d'assurance automobile au www.lautorite.qc.ca, dans la section « Vous êtes : un intervenant du secteur financier – Assureurs », sous « Assurance automobile » et sous « Formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité ».

Le 11 septembre 2009.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

5.2.1 Consultation

Aucune information.

5.2.2 Publication

Modification aux guides et formulaires disponibles aux intervenants du secteur financier à la suite de l'adoption du Règlement d'application de la Loi sur les assurances

À la suite de l'adoption du nouveau Règlement d'application de la Loi sur les assurances (le « Règlement ») le 12 août dernier, les guides et les formulaires disponibles sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») pour les intervenants dans le secteur financier seront tous mis à jour au plus tard le 25 septembre 2009.

À cet effet, les formulaires actuellement disponibles sur le site Web de l'Autorité seront acceptés pendant la période du 10 septembre 2009 au 13 octobre 2009 inclusivement dans la mesure où tous les documents et renseignements exigés par le nouveau Règlement sont fournis à l'Autorité. De plus, veuillez prendre note que ces formulaires ne seront acceptés par l'Autorité que s'ils sont accompagnés des droits exigibles sous le nouveau Règlement. L'article 88 du Règlement prévoit spécifiquement les nouveaux droits exigibles à compter du 10 septembre 2009.

Le texte du Règlement a été publié au Bulletin de l'Autorité du 4 septembre 2009 (Vol. 6, no 35, p. 158).

Le texte du Règlement est aussi disponible sur le site Web de l'Autorité, dans la section Lois et règlements - Assurances et institutions de dépôt, et accessible par le lien suivant : <http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/reglementation/assur-inst-depot/090910-rala-d887-2009-fr.pdf>.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Michel Juneau, Analyste
Direction du contrôle du droit d'exercice
Autorité des marchés financiers
tél.: 418.525.0337, poste 4576
numéro sans frais : 1.877.525.0337
michel.juneau@lautorite.qc.ca

Le 11 septembre 2009.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

CHANGEMENT DE NOM LÉGAL		Date		
DE	À	Année	Mois	Jour
Caisse populaire Desjardins de l'Ouest de Laval	Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval	2009	09	01
Caisse populaire Desjardins de Chicoutimi	Caisse Desjardins de Chicoutimi	2009	09	01
Caisse populaire Desjardins de Chibougamau	Caisse Desjardins de Chibougamau	2009	09	01
Caisse d'économie Desjardins des Pompiers, des Cols bleus et des Cols blancs (Montréal, Longueuil, Repentigny)	Caisse Desjardins du Réseau municipal (Montréal, Longueuil, Repentigny)	2009	09	01

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.